

Direction de l'Action Juridique

Hôtel de ville
Place Jean Delvainquier
BP 30109 – 59393
Wattrelos Cedex

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
ET DECISIONS DU MAIRE**
APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122 - 22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
M. / VILLE DE WATTRELOS
AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

- Vu l'article L.2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2 du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 29 mai 2020,
- Vu la requête n° 25122428-5 présentée par M. devant le Tribunal Administratif de Lille tendant à l'annulation de l'arrêté municipal du 17 octobre 2025 délivrant un permis de construire (n° PC 059 650 24 00059) portant sur la démolition totale des constructions puis la construction d'un ensemble de 45 logements en LLI sur un terrain sis 127 rue Faidherbe à Wattrelos.
- Vu le dossier n° D2601050007 ouvert auprès de la S.M.A.CL, assureur en Protection Juridique de la Personne Morale,

D E C I D O N S

De confier à Maître Florence MOSTAERT, du Cabinet SARL MOSTAERT Avocat Associé, 18 avenue du Peuple Belge 59800 Lille, la défense des intérêts de la Ville de Wattrelos dans l'action intentée par Monsieur YACHOU Youssef devant le Tribunal Administratif de Lille.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Fait à Wattrelos, le 16 janvier 2026

Wattrelos, le

20 JAN. 2026

Le Maire,

Dominique BAERT


La Maire
Dominique BAERT

TOUTE LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE IMPERSONNELLEMENT À MONSIEUR LE MAIRE DE WATTRELOS

Votre courrier a été enregistré de manière informatique. Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/78, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant sur demande auprès du service ayant suivi votre courrier ou auprès de la Direction Générale des Services